

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

S E S S I O N D E M A I 1 9 6 0

ORDRE DU JOUR

de la séance du mardi 10 mai 1960

à 16.00 heures

Maison de l'Europe

STRASBOURG

Etablissement de l'ordre du jour

Conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 1^{er} du Règlement de l'Assemblée Parlementaire Européenne, le Comité des Présidents s'est réuni le vendredi 29 avril 1960 en vue d'examiner l'ordre des travaux et d'établir un ordre du jour des séances de l'Assemblée Parlementaire Européenne pour la session de mai 1960.

*

*

*

Ce projet d'ordre du jour et le calendrier des séances qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée, s'établissent comme suit :

Mardi 10 mai

16 heures:

- Reprise de la session annuelle;
- manifestation en l'honneur de M. le Président Schuman;
- communications du Président;
- présentation et discussion générale du rapport de M. Battista, Dehousse, Foure, Schuijt et Metzger sur l'élection de l'Assemblée Parlementaire Européenne au suffrage universel direct (document 22).

Mercredi 11 mai

10 heures 30 à 13 heures,

15 heures à 19 heures,

éventuellement soir:

- Suite et fin de l'ordre du jour du mardi.

Jeudi 12 mai

10 heures 30 à 13 heures,

15 heures à 19 heures:

- Présentation et discussion des rapports de M. Deist sur les problèmes posés par une politique de conjoncture comme dans la Communauté Economique Européenne (document 23),

de M. Lotte sur les problèmes de la politique régionale et des voies et moyens à mettre en oeuvre pour la réalisation d'une telle politique dans la Communauté des Six (document 24),

de M. Geiger sur certains problèmes de structure en relation avec l'élaboration de la politique économique commune dans la Communauté des Six (document 25),

et du rapport intérimaire de M. Armengaud sur la création auprès de la Haute Autorité, de la Commission de la C.E.E. et de la Commission de l'Euratom d'un groupe de travail chargé de rassembler les données permettant de promouvoir une politique économique communautaire et harmonieuse à long terme (document 27).

Vendredi 13 mai

10 heures à 13 heures.

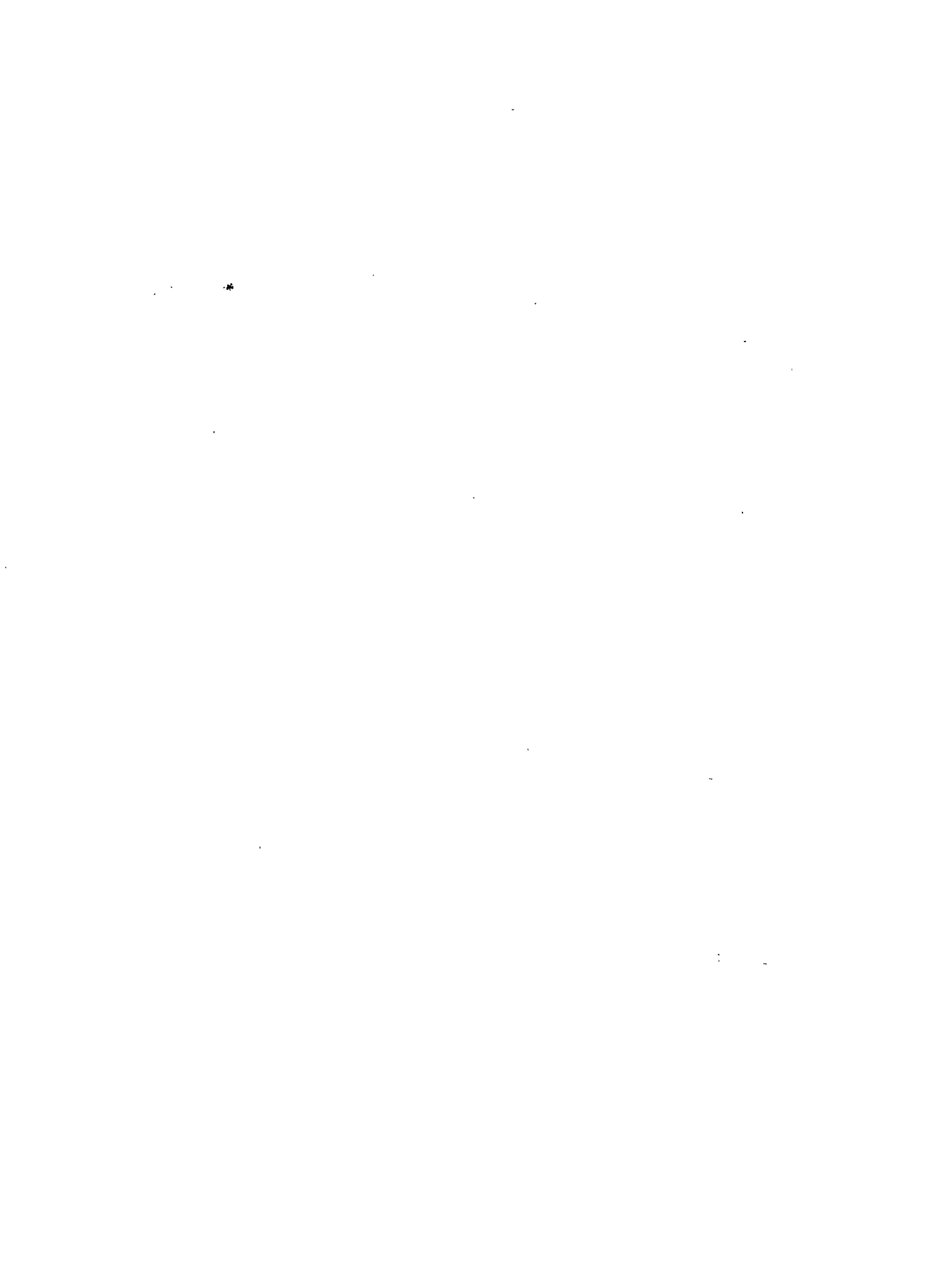
15 heures à 19 heures:

- Suite et fin de l'ordre du jour du jeudi.

Samedi 14 mai

matin:

- Réservé aux réunions des Groupes politiques.



Lundi 16 mai

matin:

- Réservé aux réunions des commissions et des groupes politiques.

11 heures 30

- Réunion du Comité des Président

15 heures

- Présidation, discussion et vote du projet de rapport de M. Martino à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe sur l'activité de l'Assemblée Parlementaire Européenne pendant l'année 1959 (document 26).

16 heures

- Présentation du Troisième Rapport Général de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique sur l'activité de la Communauté (mars 1959 - avril 1960) (document 21 - I/II).

17 heures

- Vote des propositions de résolution déposées en conclusion du débat économique.

Mardi 17 mai

10 heures à 13 heures,

15 heures 30 à 19 heures,

éventuellement soir:

- Discussion et vote des articles et vote sur l'ensemble du projet de convention sur l'élection de l'Assemblée Parlementaire Européenne au suffrage universel direct (document 22).

Mercredi 18 mai

10 heures 30 à 13 heures,

15 heures:

- Discussion générale du Troisième Rapport Général de la Commission de l'Euratom.

Luxembourg, le 30 avril 1960

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

Procès - verbal

de la

séance du

MARDI 10 MAI 1960

SESSION DE MAI 1960

Présidence de M. FURLER, Président.

La séance est ouverte à 16 heures 35.

1. REPRISE DE LA SESSION -

M. le Président déclare reprise la session annuelle de l'Assemblée Parlementaire Européenne qui avait été interrompue le 1er avril 1960.

2. HOMMAGE A M. LE PRESIDENT R. SCHUMAN -

M. le Président, M. BIRKELBACH, Président du groupe socialiste, M. FAURE, au nom du groupe des libéraux et apparentés et M. LOHER, Président du groupe démocrate-chrétien, rendent successivement hommage à la personne et à l'oeuvre du Président R. SCHUMAN.

Sur proposition de MM. BIRKELBACH, PLEVEN et POHLER, au nom des trois groupes politiques, l'Assemblée adopte par acclamations la résolution suivante (Doc. N° 31) :

"L'Assemblée Parlementaire Européenne,
en l'anniversaire de la déclaration historique du 9 mai 1950 par laquelle Robert SCHUMAN a jeté les bases de la première Communauté européenne,

déclare :

Robert SCHUMAN, Président d'honneur de l'Assemblée
Parlementaire Européenne,

a bien mérité de l'Europe."

M. MALVESTITI s'associe ensuite à cet hommage, comme Président de la Haute Autorité, ainsi qu'au nom de M^r. HALLSTEIN et HIRSCH, Présidents des Commissions du Marché Commun et de l'Euratom qui ont manifesté au Président de l'Assemblée, par télégramme, leur vif regret de n'être pas en mesure de le faire eux-mêmes.

Sur proposition de M. le Président, l'Assemblée décide une courte suspension de séance au cours de laquelle un souvenir sera remis, en son nom, au Président R. SCHUMAN.

La séance est suspendue à 17 heures 20.

Elle est reprise à 17 heures 35.

3. DEPOT DE DOCUMENTS -

L'Assemblée prend acte du dépôt des documents suivants :

- Annexes III à VI du 8ème rapport général sur l'activité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (Doc. N° 1), à savoir :
 - dépenses administratives de la Communauté pendant l'exercice financier 1958-1959 (annexe III) ;
 - état prévisionnel des dépenses administratives de la Communauté pour l'exercice 1960-1961 (annexe IV) ;
 - rapport du Commissaire aux Comptes relatif au 7ème exercice financier (1er juillet 1958 au 30 juin 1959 (annexe V) ;
 - exposé général sur les finances de la Communauté pendant l'exercice 1958 - 1959 (annexe VI).

Conformément à l'article 23 du Règlement, ces annexes sont renvoyées à la commission de l'Administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés.

- Troisième rapport général sur l'activité de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (mars 1959 - avril 1960) (Doc. N° 21).

Conformément à l'article 23 du Règlement, les différentes parties de ce rapport général sont renvoyées aux commissions compétentes.

- Lettre du Président du Conseil de la Communauté Economique Européenne demandant à l'Assemblée la consultation prévue par l'art. 54, § 1, du Traité de la C.E.E. sur le programme général pour la suppression des restrictions à la liberté d'établissement (Doc. N° 30).

Conformément à l'article 25 du Règlement, la lettre de transmission et les documents annexés sont renvoyés à la commission du Marché intérieur de la Communauté.

L'Assemblée prend également acte du dépôt des rapports suivants :

- rapport de MM. BATTISTA, DEMOUSSE, FAURE, SCHUIJT et METZGER, au nom de la commission des Affaires politiques et des questions institutionnelles, sur l'élection de l'Assemblée Parlementaire Européenne au suffrage universel direct (Doc. N° 22) ;

- rapport de M. DEIST, au nom de la commission de la Politique économique à long terme, des questions financières et des investissements, sur les problèmes posés par une politique de conjoncture commune dans la Communauté Economique Européenne (Doc. N° 23) ;

- rapport de M. MOTTE, au nom de la commission de la Politique économique à long terme, des questions financières et des investissements, sur les problèmes de la politique régionale et les voies et moyens à mettre en oeuvre pour la réalisation d'une telle politique dans la Communauté des Six (Doc. N° 24) ;

- rapport de M. GEIGER, au nom de la commission de la Politique économique à long terme, des questions financières et des investissements, sur certains problèmes de structure en relation avec l'élaboration de la politique économique commune dans la Communauté des Six (Doc. N° 25) ;

- rapport intérimaire de M. ARMENGAUD, au nom de la commission de la Politique économique à long terme, des questions financières et des investissements, sur la création auprès des exécutifs de la C.E.C.A., de la C.E.E. et de l'Euratom d'un groupe de travail chargé de rassembler les données permettant de promouvoir une politique économique communautaire et harmonieuse à long terme (Doc. N° 27);

- rapport de M. GAILLY, au nom de la commission de la Sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire, sur les problèmes de sécurité dans les mines de houille (Doc. N° 28) ;

- rapport de M. BERTRAND, au nom de la commission de la Sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire et de la délégation chargée d'une mission d'étude et d'information, sur les aspects humains et médicaux des recherches entreprises dans les pays de la Communauté en ce qui concerne la sécurité et l'hygiène du travail (Doc. N° 29).

Enfin, l'Assemblée prend acte du dépôt d'un projet de rapport à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, établi par M. Gaetano MARTINO et adopté par le Comité des Présidents, sur l'activité de l'Assemblée Parlementaire Européenne du 1er janvier 1959 au 1er mars 1960. (Doc. N° 26).

4. ORDRE DES TRAVAUX -

M. le Président donne lecture à l'Assemblée des propositions faites par le Comité des Présidents.

Sur ces propositions, et plus précisément sur les conditions dans lesquelles pourra se conclure le débat relatif à l'élection de l'Assemblée Parlementaire Européenne au suffrage universel direct, interviennent MM. BOHY, DEHOUSSE, Maurice FAURE, POHER, Président du groupe démocrate-chrétien, BARTISTA, Président de la commission des Affaires politiques, M. le Président, M. BOHY, M. le Président, M. DEHOUSSE et M. le Président.

Sous réserve des modifications qui pourraient être proposées lundi prochain par le Comité des Présidents, l'Assemblée adopte l'ordre des travaux qui lui est soumis, et ainsi fixé :

Cet après-midi :

- Présentation et discussion générale du rapport de MM. BATTISTA, DEHOUSSE, FAURE, SCHUIJT et LEITZGER sur l'élection de l'Assemblée Parlementaire Européenne au suffrage universel direct.

Demain mercredi : de 10 h. 30 à 13 h.
de 15 h. à 19 h.
éventuellement soir

- Suite et fin de l'ordre du jour de cet après-midi ; les amendements portant sur le texte en discussion devant être déposés avant le samedi 14 mai, à midi.

Jeudi 12 mai : de 10 h. 30 à 13 h.
de 15 h. à 19 h.

Présentation et discussion des rapports :

- de M. DEIST sur la politique de conjoncture ;
- de M. HOTTE sur la politique régionale ;
- de M. GEIGER sur la politique de structure ;
- et du rapport intérimaire de M. ARMENGAUD sur la politique économique.

Vendredi 13 mai : de 10 h. à 13 h.
de 15 h. à 19 h.

- Suite et fin de l'ordre du jour du jeudi.

Samedi 14 mai :

- Réservé aux réunions des groupes politiques.

Lundi 16 mai :

MATIN : Réservé aux réunions des commissions et des groupes politiques.

- 11 h. 30 : Réunion du Comité des Présidents.
- 15 h. : Présentation, discussion et vote du projet de rapport de M. MARTINO à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe sur l'activité de l'Assemblée Parlementaire Européenne.
- 16 h. : Présentation du Troisième Rapport général de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique sur l'activité de la Communauté.
- 17 h. : Vote des propositions de résolution déposées en conclusion du débat économique.

Mardi 17 mai : de 10 h. à 13 h.
de 15 h. 30 à 19 h.
éventuellement soir

- Discussion et vote des articles et vote sur l'ensemble du projet de convention sur l'élection de l'Assemblée Parlementaire Européenne au suffrage universel direct.

Mercredi 18 mai : de 10 h. 30 à 13 h.
et à 15 h.

- Discussion générale du Troisième Rapport général de la Commission de l'Euratom.

o O o

Présidence de M. FOHRMANN, Vice-Président.

5. ELECTION DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE EUROPEENNE AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT -

Présentant le rapport fait au nom de la commission des Affaires politiques et des questions institutionnelles sur l'élection de l'Assemblée Parlementaire Européenne au suffrage universel direct (Doc. N° 22), interviennent MM. BATTISTA, Président de la commission et DEHOUSSE, Président du groupe de travail.

6. ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SEANCE -

M. le Président rappelle à l'Assemblée que l'ordre du jour de la prochaine séance, fixée à demain mercredi 11 mai, est ainsi établi :

de 10 heures 30 à 13 heures
de 15 heures à 19 heures
et, éventuellement, le soir :

- suite de la présentation et discussion générale du rapport sur l'élection de l'Assemblée Parlementaire Européenne au suffrage universel direct.

La séance est levée à 19 heures 25.

